

BUDGET RECTIFICATIF 2024 : EXPOSE DES MOTIFS

Les évolutions entre les Budgets Primitif et Rectificatif 2024 affichent une majoration du niveau des recettes de + 204,5 M€ (soit + 10 %) à 2,250 Mds€ et des dépenses de + 107,9 M€ (soit + 5,2 %) à 2,168 Mds€, se traduisant par un excédent de recettes de + 82,1 M€ contre un excédent de dépenses de - 14,4 M€ au Budget Primitif 2024.

Plusieurs faits significatifs viennent modifier les équilibres du Budget Primitif 2024 :

- ▶ Une progression marquée des recettes (+ 204,5 M€) constatée principalement sur les recettes fiscales (+ 133,8 M€) et sur les produits et revenus du domaine de l'Etat (+ 64,2 M€).
- ▶ La majoration des dépenses d'investissement de + 79 M€ : dont + 95 M€ pour l'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du Nouvel Hôpital, + 70 M€ au titre du rachat des acquisitions réalisées par le Fonds de Réserve Constitutionnel pour le compte du Budget de l'Etat, - 64,4 M€ pour l'opération « Urbanisation SNCF - socle Charles III » et - 30 M€ au titre du Plan National pour le Logement et tenant compte de l'augmentation des crédits pour le lancement d'une nouvelle opération domaniale intermédiaire appelée « La Luciole » et des ajustements à la baisse liés à la perspective d'élargir le périmètre d'étude urbaine pour l'opération « Larvotto Supérieur » pour ainsi pallier les difficultés soulevées sur le plan technique.
- ▶ Les dépenses ordinaires augmentent de + 28,9 M€ dont + 17 M€ pour les interventions publiques compte tenu, notamment, de l'ajustement des crédits dédiés aux aides aux commerces (+ 6 M€) et aux manifestations sportives (+ 4 M€). Les dépenses de fonctionnement sont, quant à elles, ajustées de + 11,9 M€ dont + 11,6 M€ au titre des frais de personnel.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2024 se présente comme suit :

	PRIMITIF 2024	RECTIFICATIF 2024	BR 2024/ BP2024	RECTIFICATIF + REPORTS 2024
RECETTES	2 045 798 700 €	2 250 299 200 €	10,0%	2 250 299 200 €
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	56 442 000 €	58 007 000 €	2,8%	58 007 000 €
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	17 191 500 €	17 389 200 €	1,1%	17 389 200 €
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	376 004 800 €	390 655 800 €	3,9%	390 655 800 €
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	261 833 200 €	266 564 700 €	1,8%	266 564 700 €
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	70 539 700 €	61 325 700 €	-13,1%	61 325 700 €
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	501 743 700 €	518 743 200 €	3,4%	518 743 200 €
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	776 476 700 €	855 475 900 €	10,2%	973 437 400 €
DEPENSES	2 060 231 600 €	2 168 161 500 €	5,2%	2 286 123 000 €
RESULTAT	- 14 432 900 €	+ 82 137 700 €		-35 823 800 €

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 150,1 M€ de recettes et 65,7 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- Excédent de recettes du budget	+ 82.137.700 €
- Excédent de recettes des C.S.T	+ 84.455.100 €

I – RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2024 s'établissent à 2,250 Mds€ et enregistrent une progression de + 204,5 M€ (soit + 10 %) par rapport au Budget Primitif 2024 et de + 137 M€ (soit + 6,5 %) par rapport à l'exercice 2023 (hors matérialisation des échanges).

- **Contributions** : 1,7 Mds€ contre 1,6 Mds€ au Budget Primitif 2024 (+ 133,8 M€, soit + 8,5 %)
- **Produits et revenus du domaine de l'Etat** : 503 M€ contre 438,8 M€ au Budget Primitif 2024 (+ 64,2 M€, soit + 14,6 %)
- **Recettes des services administratifs** : 38,7 M€ contre 32,2 M€ au Budget Primitif 2024 (+ 6,5 M€, soit + 20,3 %).

A - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une augmentation de + 64,2 M€ par rapport au Budget Primitif.

1 – Domaine immobilier : + 24,2 M€ (soit + 9,4 %)

» Recettes du « domaine immobilier » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) : + 1,9 M€, soit + 2,2 % par rapport au Budget Primitif.

» Recettes des « Parkings Publics » : + 2,6 M€ (soit + 4,9 %).

» Recettes issues des « Produits de cessions » : + 19,6 M€ (soit + 17 %).

2 – Monopoles : + 6,4 M€ (soit + 6,3 %)

2.1 – Monopoles exploités par l'Etat

Cette catégorie de recettes augmente de + 9,2 % (soit + 3,7 M€) par rapport au Budget Primitif 2024 dont + 4 M€ au titre du compte de partage postal.

2.2 – Monopoles concédés

Les recettes issues des monopoles concédés sont en hausse de + 2,6 M€ (soit + 4,3 %) par rapport au Budget Primitif 2024. Cette évolution est due essentiellement aux redevances suivantes :

» « Eaux-extension réseau » (+ 2 M€) afin de permettre le reversement, en recettes du Budget de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor « Développement des Approvisionnements en Eau ».

» « SAM des Ports » (+ 1,4 M€) et « Monaco Telecom » (- 320 K€) au regard du solde des redevances dues au titre de l'exercice 2023.

» « S.B.M. » (- 2 M€) compte tenu des recettes définitives 2023/2024 du secteur des jeux qui sont inférieures aux recettes estimées au moment de l'élaboration du Budget Primitif 2024. Il est, toutefois, à noter qu'elles sont en augmentation de + 3,1 % par rapport à celles de l'exercice 2022/2023.

3 – Domaine financier : + 33,7 M€ (soit + 42 %)

Les recettes du domaine financier affichent une forte augmentation par rapport au Budget Primitif 2024 compte tenu principalement des intérêts bancaires et des revenus des valeurs mobilières.

B - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre est en hausse de + 6,5 M€, soit + 20,3 %, par rapport au Budget Primitif. Cette évolution concerne notamment les recettes suivantes :

» « Droits de Circulation » (+ 2,5 M€) compte tenu de la réévaluation des tarifs de 2 %.

» « Interventions publiques - trop perçu sur subvention » (+ 3 M€) : cet article intègre la régularisation, sur le Budget, des investissements effectués à partir du compte de dépôt par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2023 (+ 2 M€, une somme équivalente figurant en dépenses du Budget) et le remboursement du trop-perçu sur les subventions versées, en 2023, à plusieurs entités (+ 1 M€).

C – Contributions

Au Budget Rectificatif, ces recettes sont réévaluées à 1,709 Mds€, soit une hausse de + 133,8 M€ (soit + 8,5 %) par rapport au Budget Primitif (1,575 Mds€) et de + 48,7 M€ (soit + 2,9 %) par rapport à la réalisation 2023 (1,660 Mds€).

1 – Droits de Douane

Les sommes à recevoir en 2024 sont minorées de - 6 M€ par rapport à l'estimation primitive compte tenu de l'évolution des recettes nettes à répartir entre les deux Etats (- 9 %).

2 – Transactions juridiques

Ces recettes affichent une hausse de + 7,8 M€, soit + 3,7 % compte tenu de l'évolution des droits sur autres actes civils et administratifs (+ 2,3 M€), des droits de mutation (+ 2 M€) et des taxes sur les conventions d'assurance (+ 2 M€).

3 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 3,3 %, soit + 37 M€ par rapport au Budget Primitif 2024 dont + 62 M€ au titre du compte de partage de la T.V.A.(au regard des données réelles 2023) tandis que la « T.V.A. monégasque nette » diminue de - 25 M€ (dont - 55 M€ pour la T.V.A. brute hors T.V.A. immobilière et + 45 M€ pour la T.V.A. immobilière).

4 – Bénéfices Commerciaux

Les recettes issues des bénéfices commerciaux sont en augmentation de + 95 M€, soit + 45,2 %, au regard des recettes enregistrées à fin mai 2024.

II – DEPENSES -

Les dépenses du Budget Rectificatif 2024 (hors reports de crédits) s'établissent à 2,168 Mds€, en augmentation de + 107,9 M€ (soit + 5,2 %) par rapport au Budget Primitif 2024 (2,060 Mds€).

- **Dépenses de fonctionnement** : 793,9 M€ contre 782 M€ au Budget Primitif 2024 (+ 11,9 M€, soit + 1,5 %)
- **Dépenses d'interventions publiques** : 518,7 M€ contre 501,7 M€ au Budget Primitif 2024 (+ 17 M€, soit + 3,4 %)
- **Dépenses d'équipement et d'investissements** : 855,5 M€ contre 776,5 M€ au Budget Primitif (+ 79 M€, soit + 10,2 %). Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de 118 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement et d'investissements s'élèvent à 973,4 M€ et progressent de + 197 M€ par rapport au Budget Primitif 2024.

A - Dépenses ordinaires

Ces dépenses sont globalement en augmentation de + 2,3 % (soit + 28,9 M€) par rapport au Budget Primitif 2024.

A.1 – Dépenses de fonctionnement : + 11,9 M€ (soit + 1,5 %)

A.1.1 – Les dépenses de personnel

Les traitements des personnels connaissent une hausse de + 1,7 %, soit + 4,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2024.

Les charges sociales sont, quant à elles, en augmentation de + 7,2 M€ (soit + 4,7 %) par rapport au Budget Primitif 2024 en raison de l'évolution des prestations médicales (+ 5,2 M€) et des pensions de retraite (+ 2,3 M€).

A.1.2 – Autres frais de fonctionnement

A.1.2.1 – Les achats : + 272 K€ (soit + 0,9 %)

» *Les matières premières et les fluides (+ 328 K€)* : en raison, principalement, de l'augmentation conjuguée du prix et des consommations d'électricité.

» *Les approvisionnements courants (+ 168 K€)*.

» *Les achats de mobilier et matériel (+ 177 K€)*.

» *Les achats de marchandises (- 400 K€)* : cette évolution concerne les seuls achats de carburant de la Direction de l'Aviation Civile au regard des dépenses réalisées en 2023.

A.1.2.2 – Les Services Extérieurs : + 6,9 M€ (soit + 5,6 %)

» *Les contrats de prestations de services (+ 336 K€)* : dont + 136 K€ pour la Direction de l'Aviation Civile en raison, notamment, de la majoration des prestations de sécurité et de la certification des agents de sûreté.

» *Redevances de crédit-bail (- 350 K€)* : qui concernent principalement la location du matériel informatique pour les services administratifs, au regard des dépenses réalisées en 2023.

» *Les charges locatives et de co-propriété* (- 220 K€).

» *Les dépenses d'entretien et de réparation* (+ 4,4 M€) : on relève une augmentation de + 2,2 M€ des dépenses de la Direction des Systèmes d'Information, liée à l'évolution des frais de maintenance et de licences et de + 1 M€ pour le Service des Parkings Publics en raison, notamment, de la maintenance des détections incendies, des bornes électriques et des bornes de péages.

» *Les primes d'assurance* (+ 900 K€) : en raison de l'intégration de nouveaux parkings.

» *Personnel extérieur au service* (+ 350 K€) : compte tenu de l'augmentation des besoins au sein du Service des Parkings Publics dans le cadre, notamment, de la refonte du Système d'Information Comptable.

» *Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires* (+ 930 K€) : en raison principalement de l'ajustement des frais d'actes et de contentieux au regard des honoraires estimés jusqu'à la fin de l'année.

» *Relations publiques, évènements et communication* (+ 400 K€) : dont + 225 K€ pour l'organisation du Forum « Monaco pour l'Emploi ».

A.1.2.3 – Autres Charges Courantes : - 7,1 M€ (soit - 4,5 %)

» *Compte de Partage Postal* (+ 4,2 M€) : au regard du montant des travaux d'aménagement et d'entretien réalisés, en 2023, dans les différents bureaux de Poste de la Principauté, et notamment dans le nouveau Centre de tri de l'Ilot Pasteur et le point d'accueil messagerie.

» *Dépenses des services publics* (- 9,2 M€) : on relève ainsi la diminution des dépenses de Gros Entretien Renouvellement de l'usine de traitement des déchets de - 10,4 M€ en raison de l'ajustement du calendrier des travaux.

» *Dépenses du parc immobilier loué* (- 3,1 M€) : au titre notamment des primes d'assurances, des fluides et des petits travaux et contrats d'entretien afin d'ajuster les budgets des nouveaux immeubles.

» *Charges diverses de gestion courante* (+ 120 K€).

» *Charges financières* (+ 1 M€) : au titre, principalement, des bonifications de Contrats Habitations Capitalisation (C.H.C.).

A.2 – Dépenses d'interventions publiques : + 17 M€ (soit + 3,4 %)

A.2.1 – Etablissements Publics : - 2,2 M€ (soit - 2 %)

Les subventions versées aux établissements publics de santé sont ainsi ajustées de - 3,5 M€ dont - 3,5 M€ pour le C.H.P.G. compte tenu de la hausse attendue des produits hospitaliers.

La subvention allouée à l'Office de Protection Sociale est, quant à elle, majorée de + 1,6 M€ (soit + 4,1 %) afin de prendre en compte l'évolution, d'une part, de l'aide médicale et, d'autre part, des allocations et des aides versées aux personnes en situation de handicap.

A.2.2 – Domaine international et coopération : + 3,7 M€ (soit + 8,7 %)

Ce domaine connaît une évolution de + 3,7 M€ dont + 3,5 M€ pour la préparation de la prochaine Exposition Universelle qui se tiendra à Osaka en 2025.

A.2.3 – Domaine éducation et culture : + 984 K€ (soit + 1 %)

Les crédits dédiés aux « Manifestations Nationales » sont ainsi majorés de + 1,4 M€ pour l'organisation, d'une part, d'un tournoi de boxe et, d'autre part, d'une manifestation dans le cadre des 80 ans de la libération de Monaco.

A contrario, on note la diminution des crédits inscrits au titre des animations culturelles (- 400 K€), en raison de l'annulation du 25^{ème} anniversaire des « Laureus Sport Awards ».

A.2.4 – Domaine social et sanitaire : + 2,5 M€ (soit + 4,5 %)

Cette évolution concerne principalement la subvention allouée à l'A.M.A.P.E.I. (+ 3 M€) afin de financer les travaux d'aménagement des locaux pour le relogement de CAPS2 et ce, dans la perspective, d'un regroupement de CAPS2 et CAPS1.

A.2.5 – Domaine sportif : + 4 M€ (soit + 8,2 %)

Les crédits du domaine sportif sont majorés en raison de l'ajustement des « Manifestations sportives » (+ 4 M€) compte tenu de l'organisation du départ de la « Vuelta » en 2026, d'un tournoi de qualification olympique de rugby à 7 et de la célébration du centenaire de l'A.S.M. Omnisport.

A.2.6 – Domaine économique : + 7,2 M€ (soit + 11,7 %)

On relève ainsi la hausse des crédits dédiés à « l'aide au commerce » (+ 6 M€) et aux « Etudes économiques » (+ 2,8 M€).

Les sommes allouées au titre de la contribution de la Principauté, au renouvellement des investissements pour le génie ferroviaire et le tunnel de la Gare sont, quant à elles, diminuées de - 1,3 M€.

Enfin, la subvention octroyée au Grimaldi Forum au titre de son exploitation est réduite de - 1 M€ afin de prendre en compte une majoration des recettes issues des manifestations, l'activité du tourisme d'affaires ayant repris son plein régime en 2024.

A.2.7 – Domaine développement durable : + 782 K€ (soit + 3,9 %)

Le domaine Développement durable connaît une hausse de afin de réaliser un abondement supplémentaire des recettes du « Fonds Vert National ».

B - Dépenses d'équipement et d'investissements

Cette catégorie de dépenses s'élève à 855,5 M€ au Budget Rectificatif, soit une hausse de + 79 M€ par rapport au Budget Primitif 2024. Avec reports de crédits, les crédits de paiement 2024 s'élèvent à 973,4 M€ et sont donc en augmentation de + 197 M€ par rapport au Budget Primitif 2024 (776,5 M€).

Les modifications se répartissent comme suit :

- Acquisition d'immeubles : + 70 M€ par rapport au Budget Primitif 2024. Aucun report de crédits en 2024.
- Matériel d'équipement : + 7,3 M€ par rapport au Budget Primitif 2024. Les reports de crédits s'élèvent à 9,6 M€.
- Travaux d'équipement : + 1,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2024. Les reports de crédits s'élèvent à 108,3 M€.

B.1 – Acquisitions d'immeubles

Une majoration des crédits de + 70 M€ est ainsi prévue sur l'opération « Rachats au FRC » afin de régulariser les acquisitions effectuées par le Fonds de Réserve Constitutionnel pour le compte du Budget de l'Etat.

B.2 – Matériel d'équipement

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse de + 7,3 M€ par rapport au Budget Primitif.

- ♦ La participation au financement de deux rames TER neuves nécessite l'inscription d'une première échéance de + 3,5 M€ sur l'opération « Rames TER »,
- ♦ Les crédits dédiés à la transition numérique sont, quant à eux, majorés de + 2,1 M€ au regard des divers projets en cours.
- ♦ Enfin, comme chaque année, l'opération « Investissements Grand Prix Automobile » permet la régularisation du financement des investissements relatifs au Grand Prix 2023 réalisés par l'A.C.M. (2 M€), une somme équivalente étant inscrite en recettes,

B.3 – Travaux d'équipement

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse de + 1,7 M€ par rapport au Budget Primitif.

Il est à noter l'ajustement à la hausse de plusieurs opérations :

- ♦ L'abondement supplémentaire du compte de dépôt dédié à la construction du Nouvel Hôpital (110 M€), soit + 95 M€,
- ♦ Une inscription rectificative de + 9,6 M€ est réalisée sur l'opération « Urbanisation SNCF - Ilot Pasteur » sur la base du calendrier de réceptions des travaux,
- ♦ Les crédits inscrits au titre de l'opération « La Luciole » sont majorés de + 5,4 M€ dans la perspective de la signature d'un Contrat de Promotion Immobilière avant la fin de l'année,
- ♦ Les travaux de l'opération « Entrée de ville - Jardin Exotique » nécessitent une majoration des crédits de + 3,1 M€,

- ♦ Une inscription rectificative de + 2,2 M€ est faite au titre de l'opération « Aménagement du Larvotto » afin de réaliser des travaux maritimes complémentaires visant à diminuer le phénomène d'érosion des plages et améliorer leur protection,

- ♦ Les études ainsi que le raccordement de l'espace de stockage sous la colline et les dévoiements de réseaux sur l'avenue Princesse Grace nécessitent une majoration des crédits de + 1,8 M€ sur l'opération « Extension Villa Sauber ».

Ces hausses ont été relativisées par des ajustements de crédits à la baisse de plusieurs opérations qui tiennent notamment compte des reports de crédits ou de révisions d'échéanciers d'études et de travaux :

- ♦ Un décalage dans l'attribution du lot « Gros-Œuvre - Fondations Spéciales - Terrassement - Soutènement » conduit à diminuer l'inscription budgétaire de l'opération « Urbanisation SNCF - socle Charles III » de - 64,4 M€,

- ♦ Suite à la procédure de Dialogue Compétitif déclarée sans-suite pour le projet de l'opération « Larvotto supérieur », une inscription rectificative de - 28 M€ est réalisée sur l'opération « Opérations Domaniales Intermédiaires (2) ». Toutefois, le Gouvernement envisage de relancer une consultation permettant de pallier les difficultés soulevées, notamment en engageant une étude urbaine plus large,

- ♦ Une inscription rectificative de - 4,7 M€ est réalisée sur l'opération « Hélicopt extension (rénovation) » en raison du décalage, en 2025, des travaux de rénovation des hangars,

- ♦ Les crédits alloués à l'opération « Lierres/Désenclavement Annonciade II » sont ajustés à hauteur de - 4,4 M€,

- ♦ L'opération « Travaux Domaines » est, quant à elle, minorée de - 3,8 M€ compte tenu, notamment, de la révision des échéanciers de paiement pour les travaux d'étanchéité et le remplacement des portes coupe-feu de la Zone F,

- ♦ Une inscription rectificative de - 3,7 M€ est réalisée sur l'opération « Grand Ida » au regard des échéances du Contrat de Promotion Immobilière,

- ♦ L'inscription rectificative de - 3,7 M€ sur l'opération « Travaux SMBP - Bâtiments Publics 2019 » concerne principalement le décalage des travaux de rénovation de l'Auditorium de l'Académie de Musique, en raison d'arbitrages tenant à la globalité des travaux à effectuer et de leurs priorisations.

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Des inscriptions modificatives affectent onze Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.). Leur solde global passe ainsi d'un solde créditeur de + 74,6 M€ au Budget Primitif à un solde créditeur de + 84,5 M€ au Budget Rectificatif 2024.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

Comptes de commerce :

Une inscription rectificative de + 1,5 M€ en dépenses est réalisée sur le C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau », correspondant principalement au reversement en recettes du Budget de l'Etat, d'une partie du solde créditeur de ce C.S.T..

Comptes de produits régulièrement affectés :

Le C.S.T. « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 6,9 M€ en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2024. En dépenses, les sommes versées en remboursement des C.H.C. sont portées à 10 M€, soit + 3 M€ au regard des dépenses réalisées depuis le début de l'exercice 2024.

On relève, également, une inscription rectificative en dépenses sur le C.S.T. « Garantie Etat-COVID » pour un montant de - 4 M€ au regard du nombre de dossiers pour lesquels la garantie de l'Etat a été actionnée au cours des deux dernières années.

Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T. « Avances Dommages » est majoré de + 2,6 M€ en recettes afin de solder les dépenses réalisées pour la rénovation d'appartements initialement prévus pour le relogement des locataires des Jardins d'Apolline.
